

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/49
13 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 91 et 69 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.3/35/L.26

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 49ème séance, le 7 novembre 1980, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/35/L.26, tel qu'il avait été révisé oralement. La Commission était alors saisie d'un état des incidences financières, publié sous la cote A/C.3/35/L.39.
2. Aux termes du paragraphe 4 du projet de résolution publié sous la cote A/C.3/35/L.26, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de convoquer trois sessions du Comité consultatif entre 1981 et 1985 afin que celui-ci formule, à l'intention de l'Assemblée générale, un programme concret de mesures et d'activités à adopter et à entreprendre avant et pendant l'Année internationale de la jeunesse, sur la base du projet de programme établi par le Secrétaire général et, aux termes du paragraphe 5, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de convoquer la première session au début de 1981 et de faire rapport sur cette session à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.
3. Le Secrétaire général se propose de convoquer la première session du Comité consultatif au cours du premier semestre de 1981. Les sessions suivantes seraient convoquées en fonction des décisions que prendrait l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, après avoir examiné le rapport du Comité consultatif sur sa première session. Les crédits nécessaires pour les sessions suivantes pourraient aussi être demandés à ce moment-là. Le coût des services de conférence n'a par conséquent été évalué que pour la première session de 1981.

4. Le coût des services de conférence pour la première session du Comité consultatif en 1981 est évalué à 124 600 dollars, sur la base des hypothèses suivantes :

- a) Le Comité consultatif se réunirait à Vienne pendant 10 jours;
- b) L'interprétation serait assurée en anglais, en chinois, en espagnol, en français et en russe;
- c) Il serait établi 30 pages de documentation avant la session et 40 pages pendant la session, en anglais, chinois, espagnol, français et russe, ainsi que 40 pages de documentation après la session, dans les six langues de travail de l'Assemblée générale;
- d) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité consultatif seraient à la charge de leurs gouvernements respectifs.

5. Ces dépenses, au titre des services de conférence sont calculées sur la base du coût intégral, selon la ventilation qui figure à l'annexe, en partant de l'hypothèse que le Département des services de conférence ne pourrait pas les absorber. Elles seront incluses dans un état récapitulatif des coûts des services de conférence qui sera présenté à l'Assemblée vers la fin de la présente session.

6. Il faudrait également prévoir les crédits nécessaires pour que puissent assister à la session a) un fonctionnaire du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales qui ferait fonction de secrétaire du Comité consultatif, b) un représentant du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales et c) un représentant de la CEA, un de la CEPAL, un de la CEAO et un de la CESAP. Les frais de voyage et le coût de l'indemnité de subsistance sont évalués à 2 200 dollars pour le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, 2 200 dollars pour le Département des affaires économiques et sociales internationales, et 12 300 dollars pour les commissions régionales, soit au total, 16 700 dollars.

7. L'établissement du projet de programme demandé au paragraphe 3 du projet de résolution n'est pas prévu au budget-programme de 1980-1981 dans le programme du Département des affaires économiques et sociales internationales relatif au développement social et aux affaires humanitaires. Le Secrétaire général a cependant l'intention de couvrir les dépenses correspondantes à l'aide des ressources existantes.

8. Aux termes du paragraphe 6, l'Assemblée générale inviterait le Comité consultatif à se faire représenter aux réunions régionales et internationales consacrées à la jeunesse ou aux questions intéressant les jeunes et prierait le Secrétaire général de lui fournir toute l'assistance nécessaire à cet égard. Le Secrétaire général croit comprendre que ces réunions seront désignées par le Comité consultatif au cours de sa première session et que les crédits à prévoir pour les

/...

voyages du représentant du Comité qui se rendrait à ces réunions ne seraient pas nécessaires avant 1982. Les ressources supplémentaires nécessaires seraient donc indiquées au Comité consultatif au moment où il envisagera d'adopter des propositions ayant trait à sa représentation à des réunions déterminées.

9. Aux termes du paragraphe 7 du projet de résolution, l'Assemblée prierait le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes, en utilisant tous les moyens de communication dont il dispose, pour faire largement connaître les activités des organismes des Nations Unies concernant la jeunesse et pour augmenter la diffusion d'informations à son sujet. En attendant que le Comité consultatif ait mis au point un programme concret de mesures et d'activités à entreprendre avant et pendant l'Année internationale de la jeunesse, il sera tenu compte de cette demande dans les activités qu'entreprendra le Département de l'information en 1981. Lorsque le Comité consultatif aura formulé des recommandations sur l'ampleur et la portée du programme d'information pour l'Année, le Secrétaire général sera en mesure d'indiquer à l'Assemblée générale, au moment où lui sera soumis le programme proposé par le Comité consultatif, les ressources supplémentaires qui seront éventuellement nécessaires. En ce qui concerne les communiqués de presse relatifs aux réunions du Comité consultatif, des ressources supplémentaires ne seront pas nécessaires si ces réunions ne coïncident pas avec des réunions d'autres organes des Nations Unies. Cependant, dans le cas contraire, il pourrait être nécessaire d'inclure, dans le rapport sur l'exécution du budget-programme, des crédits supplémentaires au titre du personnel temporaire, à raison de 1 200 dollars par semaine de réunions.

10. L'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution publié sous la cote A/C.3/35/L.26, entraînerait des dépenses estimées à 16 700 dollars, ventilées comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales internationales)	2 200
Chapitre 8 (Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales)	2 200
Chapitre 11 (CESAP)	3 400
Chapitre 12 (CEPAL)	3 900
Chapitre 13 (CEA)	2 700
Chapitre 14 (CEAO)	2 300
Total	<u>16 700</u>

Le montant ci-dessus ne comprend pas les dépenses au titre des services de conférence estimées à 124 600 dollars, qui, comme il est indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, seront incluses dans l'état récapitulatif des coûts des services de conférence qui sera soumis à l'Assemblée générale vers la fin de la présente session.

/...

Annexe I

COUT DES SERVICES DE CONFERENCE NECESSAIRES POUR LA PREMIERE
 REUNION DU COMITE CONSULTATIF POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE
 LA JEUNESSE**

	Nombre de fonction- <u>naires</u>	Nombre de <u>jours</u>	<u>Taux</u> (dollars)	(dollars)	<u>Total</u>
<u>Interprètes (A, C, E, F, R)</u>					
Traitements (y compris l'indemnité de subsistance)	16	14	213	47 712	
Frais de voyage	16	-	518	<u>8 288</u>	56 000
<u>Documentation à établir avant la session (A, C, E, F, R) (30 pages)</u>					
Jours de travail					
Traitements (y compris l'indemnité de subsistance)					
Traducteurs	41		185	7 585	
Réviseurs	14		210	2 940	
Dactylographes - personnel non local	46		69	<u>3 175</u>	13 700
<u>Documentation à établir pendant la session (A, C, E, F, R) (40 pages)</u>					
Traitements (y compris l'indemnité de subsistance)					
Traducteurs	54		185	9 990	
Réviseurs	18		210	3 780	
Dactylographes - personnel non local	61		69	4 210	
Frais de voyage	12		518	<u>6 220</u>	24 200

*Calcul fondé sur l'hypothèse que les Services de conférence de Genève assureront les services voulus et que la documentation à établir avant et après la session sera produite à Genève.

/...

	<u>Nombre de fonction- naires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u> (dollars)	(dollars)	<u>Total</u>
<u>Documentation à établir après la session (A, Ar, C, E, F, R) (40 pages)</u>					
Traitements (y compris l'indemnité de subsistance)					
Traducteurs	68		185	12 580	
Réviseurs	23		210	4 830	
Dactylographes - personnel non local	75		69	<u>5 175</u>	22 585
<u>Reproduction et distribution</u>				<u> </u>	7 250
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposé aux salles de conférence	1	10	45	450	
Préposé aux documents	1	10	45	<u>450</u>	900
Services généraux					
					<u><u>124 635</u></u>
